



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents** : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance** : M. Pascal DUCHEZEAU

**Procurations de vote** :

**Mandants** : J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

**Mandataires** : P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

Délibération n°2017/003866

Rapport n°4.5 - Fonds « Centres de village » - Signature d'un avenant avec la commune d'Ecole-Valentin

## Fonds « Centres de village » - Signature d'un avenant avec la commune d'Ecole-Valentin

**Rapporteur** : Françoise PRESSE, Vice-Présidente  
**Commission** : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Fonds Centres de village »	Montant prévu au BP 2017 : 260 000 € (enveloppe Environnement) Montant de l'opération : 967,44 €

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet la signature d'un avenant à la convention conclue avec la commune d'Ecole-Valentin, pour permettre le versement en 3 fois du fonds de concours accordé par le Grand Besançon à la commune pour la réalisation de travaux.

Par délibération du Conseil de Communauté du 24/09/2015, le Grand Besançon a attribué un fonds de concours de 16 228,29 € à la commune d'Ecole-Valentin, pour l'aménagement de l'espace biodiversité et du verger communal.

Une convention fixant les modalités d'attribution et de versement de cette aide financière a été signée le 30/10/2015 entre le Grand Besançon et la commune d'Ecole-Valentin.

Conformément à l'article 4 de cette convention, un acompte d'un montant de 8 114,14 € a été versé à la commune. Après vérification des factures des travaux réalisés, le montant du fonds a été réduit et le solde de 7 146,71 € a été versé à la commune le 08/06/2017.

La Commune d'Ecole-Valentin a alors alerté le Grand Besançon que toutes les factures n'avaient pas été correctement transmises. Les nouveaux éléments reçus permettent de verser l'intégralité du fonds de concours notifié à la commune.

Il est cependant nécessaire de signer un avenant à la convention initiale, cette dernière ne prévoyant que 2 versements de la somme due.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4 de la convention initiale et d'autoriser, au vu des factures justificatives supplémentaires transmises par la commune d'Ecole-Valentin, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 967,44 €, correspondant au solde de la subvention attribuée par le Conseil de Communauté du 24/09/2015.

**M. Y. GUYEN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 1



Préfecture du Doubs

Reçu le 29 NOV, 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



**Entre**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 16/11/2017, d'une part,

**Et,**

La Commune d'Ecole-Valentin, représentée par son Maire, Monsieur Yves GUYEN, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du ..... d'autre part.

**Préambule**

Par délibération du Conseil de Communauté du 24/09/2015, le Grand Besançon a attribué un fonds de concours de 16 228,29 € à la commune d'Ecole-Valentin, pour l'aménagement de l'espace biodiversité et du verger communal.

Une convention fixant les modalités d'attribution et de versement de cette aide financière a été signée le 30/10/2015 entre le Grand Besançon et la commune d'Ecole-Valentin.

Conformément à l'article 4 de cette convention, un acompte d'un montant de 8 114,14 € a été versé à la commune. Après vérification des factures des travaux réalisés, le montant du fonds a été réévalué à la baisse et le solde s'élevant à 7 146,71 € a été versé à la commune le 08/06/2017.

La Commune d'Ecole-Valentin a alors alerté le Grand Besançon que toutes les factures n'avaient pas été correctement transmises. Les nouveaux éléments reçus permettent de verser l'intégralité du fonds de concours notifié à la commune.

Il est cependant nécessaire de signer un avenant à la convention initiale, cette dernière ne prévoyant que 2 versements de la somme due.

**Aussi, est-il convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4 de la convention initiale et d'autoriser, au vu des factures justificatives supplémentaires transmises par la commune d'Ecole-Valentin, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 967,44 €, correspondant au solde de la subvention attribuée par le Conseil de Communauté du 24/09/2015.

**Article 2 – Autre clause**

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le .....

Pour la commune d'Ecole-Valentin,  
Le Maire,

Yves GUYEN

Pour le Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET